

journaux, sont rattachés à son central téléphonique et ne sont pas vraiment mécontents d'avoir été rattachés à cette circonscription.

• (9.30 p.m.)

Deuxièmement, vous tracez une ligne à partir du chemin de traverse de Shaver le long de l'emprise de la nouvelle grande-route 403 jusqu'à la limite est du canton d'Ancaster, à la limite de la ville d'Hamilton, et vous divisez davantage le canton pour des fins électorales sur le plan fédéral. La population de la partie Sud-Est ainsi créée, est estimée à environ 3,000 personnes. Elle pourrait être ajoutée à la circonscription fédérale d'Hamilton-Mountain qui aurait ainsi environ 82,000 âmes, ce qui est encore en deçà du maximum permis, soit 87,000 personnes.

La grand-route 403, comme il est proposé, constitue une démarcation naturelle et logique. Le canton ne prévoit pas beaucoup de développement au sud de cette grande-route à cause des problèmes qui se poseraient pour assurer les services municipaux une fois terminée sa construction. Sauf erreur, des négociations ont eu lieu ou sont prévues, de sorte que le canton d'Ancaster sera le premier canton exproprié par Hamilton.

La population du reste de la partie Nord-Est du canton est estimée à environ 10,000 personnes. Elle pourrait être ajoutée à la circonscription fédérale d'Halton-Wentworth dont la population serait ainsi portée à environ 83,000 âmes, ce qui est aussi en deçà du maximum permis de 87,000.

Cette partie du canton comprend toute la région des industries primaires, et les problèmes, le mode de vie qu'on trouve ici, sont semblables à ceux qu'on trouve dans Dundas et Burlington, cantons déjà inclus dans la circonscription d'Hamilton-Wentworth. Les liens sociologiques et géographiques qui existent avec ces régions, de même qu'avec Hamilton, seraient maintenus et protégés.

Le canton d'Ancaster fait partie à l'heure actuelle d'une circonscription fédérale qui se compose de ces régions et d'autres régions suburbaines. Il n'y a ni opposition ni mécontentement. Les habitants ne perdront pas leurs affinités avec la population d'Hamilton. Ils continueront d'être représentés au Parlement par un député de la région d'Hamilton, ce qui, à leurs yeux, est essentiel.

Il me semble que les modifications que j'ai proposées ainsi que celles demandées par les habitants de la région sont faciles à faire et ne toucheraient aucune autre circonscription.

L'unique modification serait celle des limites de la circonscription dans le canton d'Ancaster, qui ne devrait pas créer trop de difficultés à la commission. Ainsi je demande à la commission d'y penser à deux fois avant d'insister sur l'entrée du canton d'Ancaster dans la circonscription de Brant et de tenir compte de mes recommandations; en effet, ce travail peut se faire sans toucher aux limites des circonscriptions fédérales et si la commission étudie l'extrapolation de la croissance dans ces régions, elle constatera en 1972 qu'elle a simplifié la tâche pour la prochaine commission qui s'attaquerait à ce problème.

M. R. A. Webb (Hastings-Frontenac): Monsieur l'Orateur, je prends la parole le cœur gros. Je peux vraiment dire que le rapport et les nouvelles cartes publiées par la commission m'ont attristé. La commission a jugé bon d'éliminer et de morceler la circonscription traditionnelle de Hastings-Frontenac. J'aimerais rappeler à la Chambre que nos premiers colons sont venus s'établir dans cette grande circonscription; ils y ont acquis des terres et aidé à l'essor de notre grand pays. Lorsque j'ai présenté pour la première fois le rapport et la carte publiés par la commission, on m'a dit que si un père avait donné à ses enfants une carte du Canada et des ciseaux et leur avait demandé d'y découper un casse-tête difficile à rassembler, ces enfants n'auraient pas surpassé la commission.

Je tiens à dire, tout d'abord, que je pense, comme certains représentants de l'autre endroit, que le remaniement aurait dû être confié aux sénateurs. Les contribuables s'en seraient tirés à peu de frais et ces représentants étaient beaucoup plus capables de s'acquitter de cette tâche que les commissaires.

Le remaniement électoral au Canada, monsieur l'Orateur, se produit tous les dix ans, à la suite du recensement décennal. Il se fonde sur l'égalité numérique. Néanmoins, pour assurer la continuité des structures politiques, les limites des circonscriptions électorales devraient être modifiées le moins possible, et seulement en cas d'absolue nécessité. Le remaniement, tel que le propose la commission actuelle, mettrait fin aux organisations politiques du pays s'il se produisait tous les dix ans. On prétend que le pays n'a jamais connu de remaniement complet comme celui qui est proposé actuellement, pas même à l'époque de l'abominable remaniement arbitraire.